

Morts en Afghanistan : la nation contre l'armée ?

23/11/2009 |

Antonin Tisseron et Thibault Fouillen

Alors que des familles de soldats français morts ont porté plainte, les deux chercheurs de l'Institut Thomas More s'interrogent sur le rapport que la société entretient avec l'engagement militaire.

Le 18 août 2008, dix soldats français tombaient dans une embuscade dans la vallée d'Uzbin, en Afghanistan, et révélaient de manière brutale à la nation que, oui, ses soldats pouvaient encore mourir. Cette affaire qui émut le pays relança par ricochet la polémique sur la pertinence de l'envoi de militaires en opérations extérieures, ici sur un théâtre particulièrement dangereux. Aujourd'hui, deux des familles de ces soldats morts au combat décident de porter plainte pour « mise en danger délibérée d'autrui » contre une hiérarchie militaire qui, estiment-elles, n'a pas suffisamment préparé l'opération.

Il ne nous appartient pas de juger de la légitimité de cette action en justice, qui émane de familles en deuil aspirant à connaître la vérité sur ce drame. Néanmoins, ce recours devant le Tribunal aux armées de Paris (TAP) laisse planer, par-delà les interrogations sur le manque de moyens des combattants français engagés en Kapissa, le spectre d'une réalité politique et sociale préoccupante qui force à s'interroger sur la manière dont l'engagement militaire est désormais perçu par la société française.

Ce recours devant les tribunaux ne vise « pas le président de la République, son gouvernement ou le chef d'Etat-major des Armées » mais, selon les familles, « des individus qui n'ont pas assumé leurs responsabilités ». A priori, le débat semble donc se positionner sur un dysfonctionnement militaire et des erreurs d'appréciation de la situation par le commandement. Mais ce recours juridique met à nue une réalité sociale symptomatique de notre société postmoderne, celle du déni de la mort, qui entre en contradiction flagrante avec l'engagement du soldat. Les militaires savent qu'ils sont amenés à être envoyés sur des théâtres d'opération, à combattre et à risquer leurs vies pour leur mission.

L'action militaire – létale par essence – fait que le soldat peut être à tout moment confronté à la mort et dans une armée professionnelle, l'engagement se fait nécessairement en connaissance de cause.

Dans une société largement hédoniste, qui ne reconnaît plus la relation verticale aux institutions et qui détourne le regard devant la mort et les morts, la recherche de responsables devient la solution la plus évidente pour affronter une réalité qui, elle, ne l'est pas.

On peut aussi voir, deuxième élément d'analyse, que ce sont les conséquences de l'individualisme qui s'insinuent dans la relation entre la nation et son armée. L'individualisation du métier de soldat, fondé sur l'engagement volontaire et non plus sur l'indistinction contraignante de la conscription, permet à la société, non seulement de remettre en cause le bien-fondé de sa mission, mais son choix de s'être fait soldat.

En discutant la légitimité d'une mission donnée – ce qui est parfaitement admissible dans le champ du débat politique et n'est pas neuf –, on s'interroge sur l'individu qui s'est fait soldat et qui remplit cette mission. Et on arrive là au cœur du délicat problème posé par la démarche de ces familles devant la justice. Car, chose peu rapportée, cette démarche a été très mal accueillie par les soldats engagés en Afghanistan qui, sur Internet en particulier, l'ont qualifiée en l'apprenant d'« injure », de « honte », voire de « trahison à la mémoire » de leurs compagnons tombés à Uzbin. Outre le risque de saper le moral des troupes engagées, ils ont en effet estimé qu'une telle action ne pouvait que décrédibiliser les forces françaises auprès de leurs alliés et renforcer le sentiment de faiblesse de la France dans le conflit.

N'y a-t-il pas là un grave risque de divorce entre la société, avec ses pulsations propres, sa réactivité aux drames de l'actualité et qui se reconnaît de moins en moins comme une communauté nationale homogène et allant de soit, et une armée dont l'objet même est d'accomplir les missions qui lui sont ordonnées au service de la dite-nation ? Lorsque le ministre de l'Immigration Éric Besson relance le débat sur l'identité nationale, on ne peut que repenser à Uzbin et à la judiciarisation d'un drame certes humain, mais aussi national. Il n'y a pas si longtemps encore, l'armée faisait partie intégrante de la communauté spontanée des valeurs nationales et républicaines. C'est cela, ce lien d'évidence entre la nation, son armée et les soldats qui la composent, qui est en train de se dissoudre. Chacun doute de l'autre et l'incompréhension grandit. A la question « Pourquoi serait-on prêt à mourir aujourd'hui ? », qui répondrait encore « Pour la nation » ? Personne... sauf les militaires sans doute. C'est pourquoi la plupart ressent un profond malaise devant la remise en cause de leur métier et du don éventuel de leur vie qui en fait pleinement partie. Certains expliquent que, de retour d'opération à l'étranger, ils se sentent incompris jusque dans leurs foyers, jusque parmi leurs proches qui ne perçoivent plus le sens de leur engagement et la raison qui les pousse à servir la France au péril de leurs vies.

Le débat sur l'identité nationale ne devrait-il pas être l'occasion de s'interroger sur l'avenir du lien que la nation entretient avec son armée ? N'y aurait-il pas lieu de réfléchir, avec tact et respect à l'égard de familles évidemment meurtries, sur ce que peut apporter de souhaitable des démarches telles que celles qu'elles ont initiées devant la justice et dont la multiplication menace non seulement la cohésion de l'armée comme institution, mais aussi son rôle dans et au service de la nation ? Ce débat, que nous ne croyons pas injurieux pour leurs familles, nous le devons aux soldats morts à Uzbin.